

Pour rester en bonne santé



This is an Official U.S. Government Product

Les Services de prévention sanitaire de Medicare

La prévention des maladies et les services de diagnostic précoce sont des moyens simples et importants qui vous permettent de rester en bonne santé. Ils peuvent vous éviter certaines maladies ou vous aider à établir un dépistage précoce, lorsque les traitements sont les plus efficaces. Consultez votre médecin ou votre prestataire de soins de santé pour savoir quels sont les tests ou les services dont vous pourriez avoir besoin, tels qu'ils sont décrits dans le tableau ci-dessous, ainsi que leur fréquence pour vous maintenir en bonne santé. Si vous bénéficiez des services Original Medicare, vous avez droit dorénavant à une visite annuelle de "bien-être" et à un grand nombre de services de prévention sans aucun frais.

Les informations contenues dans ce document étaient actualisées au moment de la publication. La couverture Medicare de services de prévention peut changer à tout moment. Pour plus de renseignements: Visitez le site www.medicare.gov.

Saviez-vous que Medicare prend en charge...?

<p>Dépistage d'anévrisme de l'aorte abdominale</p>	<p>Les personnes à risque ont droit à une seule échographie de dépistage. Si vous avez des antécédents familiaux d'anévrismes aortiques abdominaux, ou si vous êtes un homme âgé de 65 à 75 ans, et vous avez fumé au moins 100 cigarettes au cours de votre vie, vous êtes à risque.</p> <p>Medicare prend en charge ce dépistage si vous obtenez une ordonnance médicale dans le cadre de votre seule visite de "bien-être" accordée à l'occasion de votre "Bienvenue à Medicare".</p>
<p>Dépistage et thérapie sur l'abus d'alcool</p>	<p>Medicare prend en charge 1 seul dépistage annuel concernant l'abus d'alcool pour les adultes bénéficiaires de Medicare (y compris les femmes enceintes) afin d'identifier les personnes qui abusent de l'alcool, mais qui n'en dépendent pas. Si votre dépistage confirme l'abus, vous pourrez avoir droit jusqu'à 4 brèves consultations de thérapie individuelle annuellement (vous devrez être apte et conscient au cours de la consultation). Les consultations seront tenues dans un établissement médical par un médecin généraliste qualifié ou tout autre prestataire de soins de santé qualifié.</p>
<p>Ostéodensitométrie</p>	<p>Ces dépistages déterminent si vous êtes à risque de souffrir des fractures osseuses.</p> <p>Medicare prend en charge ces dépistages une fois tous les 24 mois (plus fréquemment s'ils sont médicalement nécessaires) pour certaines personnes à risque d'ostéoporose.</p>
<p>Maladies cardiovasculaires (thérapie comportementale)</p>	<p>Medicare prend en charge 1 seule visite annuelle avec votre médecin traitant afin de vous aider à diminuer les risques de maladies cardiovasculaires. Au cours de chaque visite, votre médecin abordera l'utilisation d'aspirine (si nécessaire), vérifiera votre tension artérielle, et vous donnera des conseils pour s'assurer que vous avez une alimentation saine.</p>
<p>Dépistages Cardiovasculaires</p>	<p>Demandez à votre médecin de vérifier votre taux de cholestérol, lipides et triglycérides pour l'aider à déterminer si vous courez le risque d'avoir une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si vous êtes à risque, vous pouvez prendre certaines mesures pour éviter ces conditions.</p> <p>Medicare prend en charge les dépistages des taux de cholestérol, lipides, et triglycérides tous les 5 ans.</p>
<p>Dépistage du cancer colorectal</p>	<p>Ces dépistages aident à diagnostiquer un cancer colorectal à un stade précoce, lorsque le traitement est le plus efficace.</p> <p>Si vous êtes âgé de 50 ans ou plus, Si vous êtes à risque élevé de cancer colorectal, Medicare prend en charge 1 ou plusieurs des dépistages suivants: sang occulte dans les selles, sigmoïdoscopie flexible, colonoscopie, et lavement baryté. La fréquence avec laquelle Medicare prend en charge ces dépistages selon les tests et votre niveau risque pour ce type de cancer. Vous pourrez décider avec l'aide de votre médecin quel est le test le plus approprié pour vous.</p>
<p>Dépistage de la dépression</p>	<p>Medicare prend en charge 1 dépistage annuel de la dépression pour tous les bénéficiaires de Medicare. Les consultations doivent être tenues dans un établissement médical qui puisse assurer un suivi de traitement et autoriser des ordonnances médicales.</p>
<p>Dépistage du diabète</p>	<p>Medicare prend en charge les dépistages visant à diagnostiquer le diabète ou le pré-diabète. Ces dépistages sont accordés si vous présentez les facteurs à risque suivants: hypertension artérielle, dyslipidémie (antécédents de taux anormaux de cholestérol et triglycérides), obésité, antécédents de glycémie élevée. Les dépistages sont également couverts si vous correspondez à 2 ou plus des caractéristiques suivantes: Être âgé de 65 ans ou plus, surpoids, antécédents familiaux de diabète (parents, frères, sœurs), antécédents de diabète gestationnel (diabète au cours d'une grossesse), ou si vous avez accouché d'un bébé qui pesait 9 livres ou plus.</p> <p>À l'issue des résultats de ces dépistages, vous pourriez avoir droit jusqu'à 2 consultations par an. Consultez votre médecin pour obtenir plus d'information.</p>

Saviez-vous que Medicare prend en charge...?

Formation sur l'autogestion du diabète	Cette formation est disponible pour les personnes qui ont le diabète diagnostiqué et qui présentent une ordonnance d'un médecin ou tout autre prestataire de soins de santé qualifié.
Vaccination antigrippale	Ces vaccins aident à prévenir contre le virus de l'influenza (la grippe). Medicare prend en charge ces vaccins à chaque saison grippale en automne ou en hiver pour tous les bénéficiaires de Medicare. Vous devez vous faire vacciner chaque an contre le virus saisonnier.
Dépistage du Glaucome	Ces dépistages aident à diagnostiquer le glaucome, une maladie de l'œil. Medicare prend charge ce dépistage une fois chaque 12 mois pour les personnes à risque élevé de glaucome.
Vaccin contre l'hépatite B	Cette série de 3 vaccins contribue à protéger les personnes contre l'hépatite B. Medicare prend en charge ces vaccins pour les personnes à risque moyen ou élevé de transmission de l'hépatite B.
Dépistage du VIH	Medicare prend en charge le dépistage du HIV (virus de l'immunodéficience humaine) dépistage pour les femmes enceintes et les personnes à risque pour cette infection, y compris toute personne qui souhaite se soumettre au test. Medicare prend en charge ce dépistage une fois chaque 12 mois ou jusqu'à 3 fois au cours de la grossesse.
Mammographie (Dépistage du cancer du sein)	Cet un type de radiographie pour détecter un cancer du sein avant même que vous-même ou votre médecin puissiez le déceler par palpation. Medicare prend en charge une mammographie chaque 12 mois pour toutes les femmes âgées de 40 ans ou plus. Medicare prend aussi en charge une mammographie initiale pour les femmes ayant entre 35 et 39 ans.
Thérapie médicale nutritionnelle	Il se peut que Medicare prenne en charge la thérapie médicale nutritionnelle et certains types de services associés si vous avez le diabète ou une maladie rénale, ou si vous avez subi une greffe du rein au cours des 36 derniers mois, et votre médecin ou tout autre prestataire de soins de santé qualifié rédige une ordonnance médicale pour vous permettre d'avoir accès à ce service.
Dépistage et conseil concernant l'obésité	Si votre indice de masse corporelle est supérieur à 30 ou plus, Medicare prend en charge certaines consultations offrant des conseils intensifs pour vous aider à perdre du poids. Il se peut que ces conseils soient pris en charge, s'ils sont effectués dans un établissement médical où ils seraient coordonnés avec votre programme intégral de prévention. Consultez votre médecin traitant ou tout autre prestataire de soins de santé pour plus d'information.
Test de Pap et examen pelvien (comprend aussi un examen des seins)	Ces tests de laboratoire et dépistages diagnostiquent les cancers du col utérin et du vagin. Medicare prend en charge ces tests et dépistages chaque 24 mois pour toutes les femmes et une fois chaque 12 mois pour les femmes à risque élevé.
Vaccin antipneumococcique	Ce vaccin aide à la prévention des infections pneumococciques (comme certain types de pneumonie). Medicare prend en charge ce vaccin pour tous les bénéficiaires de Medicare. La plupart des personnes ont besoin de ce vaccin une seule fois au cours de leur vie. Consultez votre médecin.

Saviez-vous que Medicare prend en charge...?

<p>Visites préventives</p>	<p>Une seule visite de prévention à l'occasion de votre "Bienvenue à Medicare"— Medicare prend en charge un examen de santé, d'éducation et de conseil concernant les services de prévention, y compris certains dépistages, vaccins, et ordonnances médicales pour d'autres soins, si nécessaire.</p> <p>Medicare prend en charge cette consultation uniquement au cours des 12 premiers mois de la couverture de Medicare Part B.</p> <p>Visite annuelle de "bien-être" — Si vous avez bénéficié de la Part B au delà de 12 mois, vous avez droit à une visite annuelle de bien-être visant à élaborer ou actualiser un plan de prévention personnalisé basé sur votre état de santé et vos facteurs de risque actuels.</p> <p>Medicare prend en charge cette visite une fois chaque 12 mois.</p>
<p>Dépistages du cancer de la prostate</p>	<p>Ces dépistages aident à diagnostiquer le cancer de la prostate.</p> <p>Medicare prend en charge un toucher rectal et un test de l'antigène prostatique spécifique (PSA, Prostate Specific Antigen en Anglais) un fois chaque 12 mois pour tous les hommes de plus de 50 ans et bénéficiaires de Medicare (la couverture débute le jour suivant votre 50ème anniversaire).</p>
<p>Dépistage et conseil concernant les infections sexuellement transmissibles</p>	<p>Medicare prend en charge les dépistages des infections sexuellement transmissibles (IST) comme la chlamydia, la gonorrhée, la syphilis et l'hépatite B. Ces dépistages sont pris en charge pour les bénéficiaires de Medicare qui sont enceintes et/ou pour certaines personnes à risque élevé d'IST, sous ordonnance médicale d'un prestataire de soins de santé. Medicare prend en charge ces dépistages une fois chaque 12 mois ou à certaines périodes pendant la grossesse.</p> <p>Medicare prend aussi en charge jusqu'à 2 visites individuelles de 20 à 30 minutes une fois par an, en terme de conseil comportemental intensif pour les adultes sexuellement actifs à risque accru d'IST. Medicare prendra en charge ces visites de conseil uniquement si elles sont effectuées par un prestataire généraliste dans un établissement pour soins primaires, comme un cabinet de médecine générale. Les visites en tant que malade hospitalisé, comme par exemple un centre de soins infirmiers spécialisés, ne seront pas prises en charge en tant que bénéfice de prévention.</p>
<p>Conseil pour l'arrêt du tabac</p>	<p>Le conseil pour l'arrêt du tabac est pris en charge pour les personnes qui fument ou qui utilisent d'autres produits dérivés du tabac et qui n'ont pas été diagnostiqués d'une maladie causée ou aggravée par l'usage du tabac. Medicare prend en charge jusqu'à 8 visites individuelles au cours d'une période de 12 mois. Ces visites doivent être effectuées par un médecin qualifié ou tout autre prestataire reconnu par Medicare.</p>

Quels sont vos frais ?

De nombreux services de prévention sont offerts sans frais s'ils sont effectués par un médecin qualifié qui accepte le plan Medicare. Pour certains services de prévention, il se peut que vous deviez payer un quota déductible, une coassurance, et/ou un copaiement. Ces sommes dépendront du type de service nécessaire et de votre plan de santé de Medicare.

Pour plus de renseignements

Pour plus de renseignements concernant la prise en charge par Medicare des services de prévention, y compris vos frais quant à Original Medicare, visitez le site www.medicare.gov/publications pour consulter ou imprimer le livret "Votre guide des services de prévention de Medicare." Ou composez le 1-800-MEDICARE (1-800-633-4227) pour commander un exemplaire. Les utilisateurs d'ATS sont priés de composer le 1-877-486-2048.

Vous pouvez aussi visiter le site www.MyMedicare.gov pour avoir accès direct aux informations concernant vos soins de prévention— 24 heures par jour, tous les jours. Vous pouvez suivre vos services de prévention, obtenir un calendrier pour 2 ans précisant les tests et dépistages pris en charge par Medicare auxquels vous avez le droit, et imprimer un rapport personnalisé "sur le pouce" pour le présenter lors de votre prochaine visite chez le médecin. Visitez le site, connectez-vous, et Medicare vous remettra un mot de passe pour vous permettre d'accéder à vos renseignements personnels concernant Medicare.